

# RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets

2021

Au cœur de  
votre quotidien

toulouse  
métropole

L'année qui vient de s'écouler aura été l'occasion de poursuivre nos efforts en faveur d'une métropole exemplaire dans le traitement de ses déchets.

Engagée en 2016, l'harmonisation de la collecte s'est achevée avec la diminution des fréquences de ramassage pour les 10 dernières communes de l'ouest de la métropole. Parce que moins de camions sur la route, c'est moins de CO2 rejeté. Cette harmonisation des services a accompagné la poursuite de la maîtrise des coûts.

En cohérence avec l'harmonisation de la collecte, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été réévaluée avec l'adoption d'un taux unique de 8,1% sur l'ensemble du territoire.

Pour faciliter la vie des habitants, nous avons expérimenté de nouveaux services pour les déchets verts et les encombrants, tels que le broyage des végétaux ou la collecte mobile de proximité. Une nouvelle génération de composteurs en espaces publics a également été déployée pour permettre à un plus grand nombre d'habitants de valoriser leurs déchets alimentaires.

L'expérimentation concluante du premier camion benne 100% électrique est également une excellente nouvelle pour faire de Toulouse une métropole plus verte, plus respirable et respectueuse de l'environnement.

**Jean-Luc MOUDENC**

Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole



Principales données .....	4
Territoire et missions de Toulouse Métropole.....	8

# 01

Projets et faits marquants .....	11
----------------------------------	----

# 02

<b>Collecte</b> .....	17
• Ordures ménagères et assimilées .....	18
• Encombrants, déchets végétaux, textiles.....	23
• Déchèteries .....	24
• Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle .....	26

# 03

<b>Prévention</b> .....	29
• Indicateurs d'évolution des tonnages.....	31

# 04

<b>Traitement et valorisation</b> .....	37
• Installations de traitement .....	38
• Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés.....	40

# 05

<b>Coûts de la gestion</b> .....	45
• Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion .....	46
• Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	47
• Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets.....	47
• Coûts du service public de prévention et de gestion des déchets .....	48

<b>Annexes</b> .....	50
----------------------	----

• Coûts complets 2021 par flux et par étapes techniques.....	50
• Coûts en euros par habitant.....	52
• Coûts en euros par tonne.....	54
• Détail des aides publiques perçues par Toulouse Métropole en 2021 .....	56
• Détail des soutiens des sociétés agréées en 2021.....	56
• Détail des produits industriels perçus en 2021.....	58

# Principales données

## PRODUCTION

	2019	2020	2021
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	206 966 t	203 179 t	201 216 t
Emballages (hors verre) + papiers	30 879 t	30 171 t	30 245 t
Verre	17 787 t	19 023 t	19 434 t
<b>Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)</b>	<b>255 633 t</b>	<b>252 373 t</b>	<b>250 895 t</b>
Déchets des déchèteries	63 882 t	65 811 t	71 994 t
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	26 309 t	27 121 t	26 624 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	10 342 t	9 061 t	12 427 t
Textiles	1 858 t	1 432 t	1 778 t
Déchets ménagers spéciaux	4 t	13,2 t	9 t
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>	<b>358 027 t</b>	<b>355 812 t</b>	<b>363 727 t</b>
DNDAE <sup>1</sup>	4 988 t	4 023 t	2 792 t
Déchèterie Professionnelle	15 829 t	19 437 t	22 249 t

## PRODUCTION PAR HABITANT



	2019	2020	2021
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	261 kg	253 kg	247 kg
Emballages (hors verre) + papiers	39 kg	38 kg	37 kg
Verre	22 kg	24 kg	24 kg
<b>Sous-total Ordures Ménagères Assimilées (OMA)</b>	<b>323 kg</b>	<b>314 kg</b>	<b>308 kg</b>
Déchets des déchèteries	81 kg	82 kg	88 kg
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	33 kg	34 kg	33 kg
Encombrants collectés en porte-à-porte	13 kg	11 kg	15 kg
Textiles	2 kg	2 kg	2 kg
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>	<b>452 kg</b>	<b>443 kg</b>	<b>447 kg</b>

## COÛTS DE LA GESTION (MÉTHODE COMPTACOUT®)



	2019	2020	2021
Total charges HT	100 345 000 €	100 811 000 €	100 907 000 €
TVA acquittée	5 129 000 €	5 265 000 €	5 548 000 €
Total charges TTC	105 474 000 €	106 076 000 €	106 455 000 €
Total produits	7 535 000 €	7 031 000 €	8 822 000 €
<b>Coût à la charge de la collectivité</b>	<b>97 939 000 €</b>	<b>99 045 000 €</b>	<b>97 633 000 €</b>
TEOM <sup>2</sup>	103 570 000 €	106 039 000 €	96 882 000 €
Facturation aux professionnels (déchèterie professionnelle)	845 000 €	1 071 000 €	1 302 000 € <sup>3</sup>
Redevance spéciale	1 637 000 €	1 471 000 €	767 000 €
Total contributions des usagers	106 052 000 €	108 581 000 €	98 950 000 €

## COÛTS DE LA GESTION PAR HABITANT

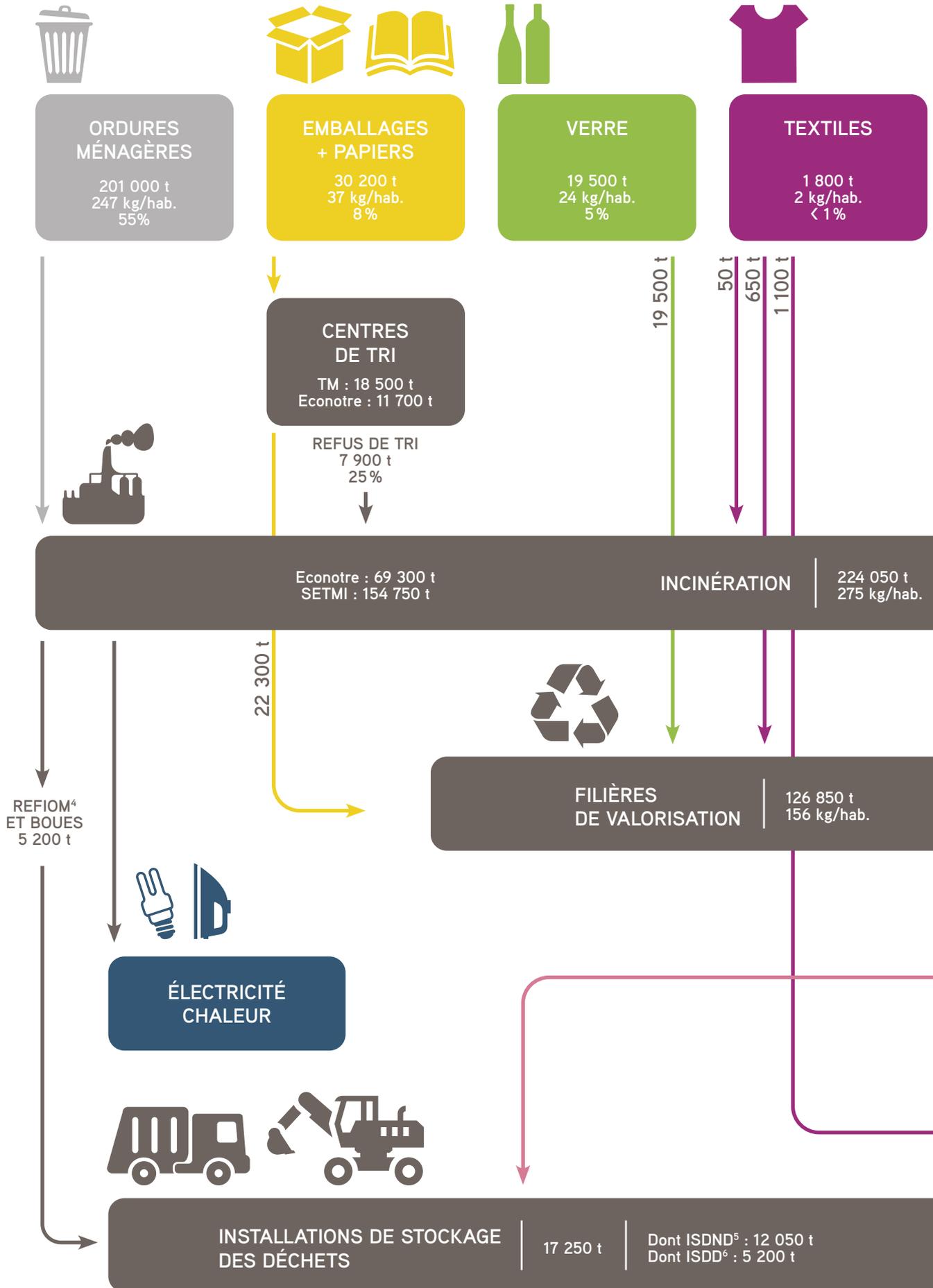


	2019	2020	2021
Coût à la charge de la collectivité (€ TTC/hab)	124 €	123 €	120 €
Total contributions des usagers (€ TTC/hab)	134 €	135 €	122 €

2. TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.  
En 2021, TEOM + report d'excédent de l'année précédente  
conformément à la délibération DEL-21-0595

3. Recette perçue par DECOSET et réaffectée à  
Toulouse Métropole

## SCHÉMA DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS





### DÉCHÈTERIES

72 000 t  
88 kg/hab.  
20%



### DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

26 650 t  
33 kg/hab.  
7%



### ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

12 400 t  
15 kg/hab.  
3%

7 600 t  
35 700 t  
8 550 t  
250 t

19 900 t

### PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

46 550 t  
57 kg/hab.

5 000 t

2 500 t  
6 400 t  
3 500 t

MÂCHEFERS  
37 500 t

MÉTAUX  
4 800 t

### RÉEMPLOI

1 350 t  
2 kg/hab.

# Territoire et missions de Toulouse Métropole

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole en 2009, devenue ensuite Toulouse Métropole en 2015. Toulouse Métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle regroupe 37 communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun d'aménagement du territoire. Elle assure la prévention, la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets pour les 814 359<sup>7</sup> habitants des 37 communes de son territoire. Elle est membre de DECOSET, syndicat mixte ayant la compétence traitement des déchets.



## DÉVELOPPER UNE GESTION DURABLE DE NOS DÉCHETS

En ligne directe avec ses missions et avec la montée en puissance des enjeux environnementaux liés aux déchets, Toulouse Métropole développe une politique de gestion durable des déchets sur son territoire. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la collectivité vise deux objectifs : assurer un service de qualité auprès des usagers et préserver l'environnement. Cela implique une amélioration du tri et du recyclage, ainsi que la sensibilisation des habitants au geste de tri et à la réduction des déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

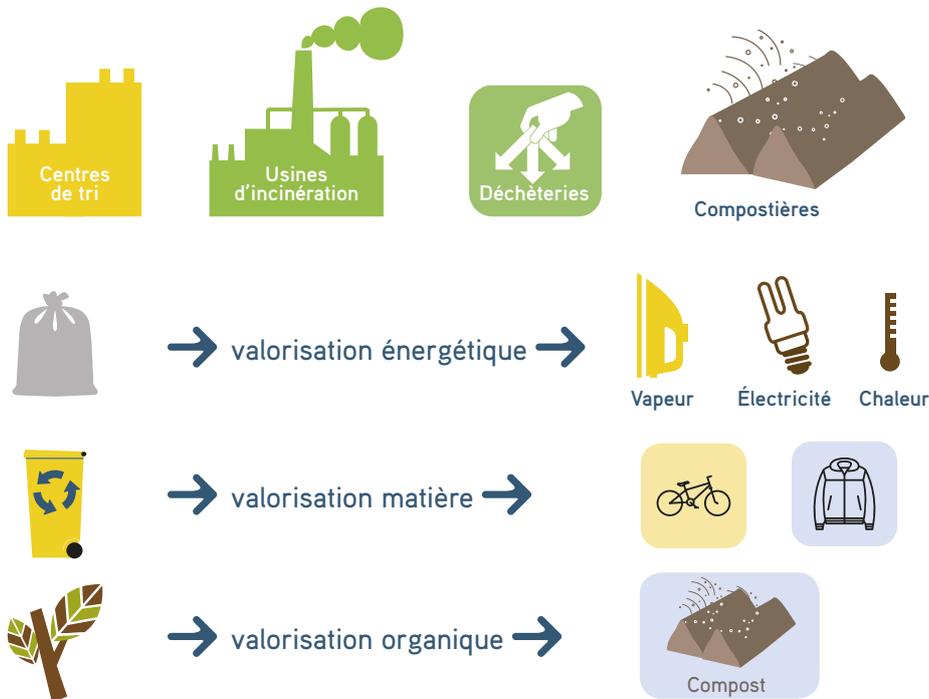
## COLLECTER, TRAITER ET VALORISER



La collecte des déchets se fait, pour les 37 communes, soit en régie, soit par des prestataires.

Les déchets collectés sont acheminés vers des filières de traitement en vue de leur valorisation (énergétique, matière, organique). La gestion des équipements de traitement des déchets est principalement déléguée au syndicat de traitement DECOSET. La direction des Déchets et Moyens Techniques de la Métropole conserve jusqu'à 2024 la gestion du centre de tri de Toulouse.

### Installations de traitement :





A large, abstract graphic on the left side of the page, composed of several overlapping, curved shapes in various shades of teal and dark blue, creating a dynamic, layered effect.

# 01

## **PROJETS ET FAITS MARQUANTS**

## COLLECTE : HARMONISATION ET OPTIMISATION

Afin d'assurer l'équité entre les habitants et de diminuer l'empreinte environnementale de la collecte, une harmonisation du service de gestion des déchets a été engagée dès 2016. À cette occasion, des optimisations ont été réalisées en réduisant les fréquences de collecte :

- **Sur la commune de Toulouse**
  - Ordures ménagères : collecte 2 fois par semaine au lieu de 3 (sauf le centre-ville où la fréquence de collecte est de 3, 6 ou 7 fois par semaine) ;
  - Collecte sélective : fréquence identique et inchangée 1 fois par semaine.
- **Sur les communes extérieures à Toulouse**
  - Ordures ménagères : collecte 1 fois par semaine au lieu de 2 (sauf en habitat collectif avec des locaux poubelles exigus) ;
  - Collecte sélective : 1 fois tous les 15 jours, au lieu de 1 fois par semaine.

Ce projet a également permis d'harmoniser le fonctionnement des six dépôts de collecte avec un passage uniquement le matin sur les communes desservies par le dépôt de Colomiers. Seul l'hyper-centre de Toulouse est toujours collecté le soir (restaurants, petits commerces).

Le 15 novembre 2021, ce travail d'harmonisation s'est achevé par son extension aux 10 communes à l'ouest : Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Tournefeuille et Seilh.



Collecte des déchets

## VÉHICULES : ESSAI D'UNE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de son objectif de renouvellement de 40 % de son parc par des véhicules peu émissifs chaque année, Toulouse Métropole a procédé à l'essai d'une benne à ordures ménagères (BOM) électrique du 6 au 12 octobre 2021 avec un équipage du dépôt du Raisin.

Le bilan est positif : le véhicule est silencieux et démontre un comportement similaire à un véhicule diesel (autonomie de 68 km réalisée au maximum et charge utile atteinte voire dépassée avec 11,5 t). L'équipage a été satisfait et observe notamment l'absence de bruit généré par la benne. Cet essai concluant se concrétisera par l'achat d'une BOM électrique.



Benne à ordures électrique



## BIODÉCHETS : UN PLAN D' ACTIONS EN 3 AXES

Depuis 2020, la collectivité travaille à la définition d'une feuille de route sur le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires.

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) définit en effet l'obligation de mettre en place le tri à la source pour les biodéchets ainsi que leur valorisation. Pour y répondre, une feuille de route Biodéchets a été adoptée le 24 juin 2021 pour la période 2021-2026. Le plan d'action se découpe en trois axes :

- **Axe 1 : prévention et sensibilisation**, en déployant des actions de réduction à la source des déchets alimentaires, notamment au travers de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **Axe 2 : compostage de proximité**, avec la définition de nouveaux objectifs de déploiement en gestion individuelle et collective ;
- **Axe 3 : expérimentations**, avec le test de nouveaux dispositifs techniques de gestion in situ des biodéchets et de la collecte en apport volontaire.

De premiers déploiements seront mis en œuvre sur des territoires pilotes dès 2022 afin de valider les modalités techniques et financières, avant d'entamer une généralisation à l'échelle du territoire.

## COMPOSTAGE : NOUVELLE GÉNÉRATION DE COMPOSTEURS EN ESPACE PUBLIC

Le compostage sur l'espace public constitue un des trois maillons de la politique du déploiement du compostage de proximité développée à l'échelle de la Métropole. Il vise notamment à répondre aux demandes des habitants qui ne disposent pas de jardin individuel ou d'espaces verts en pied de leur immeuble. Il s'agit également de s'inscrire dans le cadre d'une action collective de quartier en favorisant le lien social et une démarche participative. Ainsi, depuis 2018, les modalités de fonctionnement se définissent dans le cadre d'une co-gestion entre un collectif d'habitants et Toulouse Métropole.

La définition d'une nouvelle génération de composteurs s'est progressivement imposée, avec la prise en compte de deux paramètres majeurs :

- **bloquer l'intrusion de rongeurs dans les composteurs** : les nouveaux modules déployés sont ainsi constitués d'un caisson métallique perforé et doté d'un bardage en bois,
- **adapter les dimensions du bac** à l'utilisation d'un engin-brasseur pour les brassages des composts.

Le choix d'une gestion mécanisée des sites vise un objectif de déploiement et d'optimisation du compostage collectif sur l'espace public.

En effet, cela permettra :

- d'alléger la gestion qui incombe aux usagers, en charge de l'entretien global des sites,
- d'accélérer le processus de maturation de la matière et ouvrir chaque site à un plus grand nombre de participants.



*Nouveaux composteurs*

## SENSIBILISATION : NOUVELLE CAMPAGNE

Afin de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets, une nouvelle campagne de sensibilisation a été élaborée en 2021. L'objectif est d'informer sur les bonnes pratiques à adopter en matière de prévention des déchets et de susciter le changement de comportement des habitants.

Quatre thématiques sont ainsi abordées :

- **la réparation des objets** : primes de réparation pour les appareils usagés (électroménager, téléphonie, audiovisuel...),
- **le compostage** : réservation d'un composteur sur le site de la Métropole,
- **le textile** : dépôt de vêtements dans des bornes relais,
- **le vrac** : achat en vrac afin de réduire les emballages.

Cette campagne a été déployée sur les panneaux publicitaires de la mairie de Toulouse pendant la semaine de la réduction des déchets du 24 novembre au 8 décembre 2021. Une diffusion sur les réseaux sociaux a également été réalisée. L'ensemble des panneaux a été proposé aux communes de la Métropole.

Installés fin 2022 sur les flancs de 30 bennes de collecte des déchets ménagers, les quatre panneaux se promènent désormais en continu sur le territoire !



Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux



# 02

**COLLECTE**

# Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)



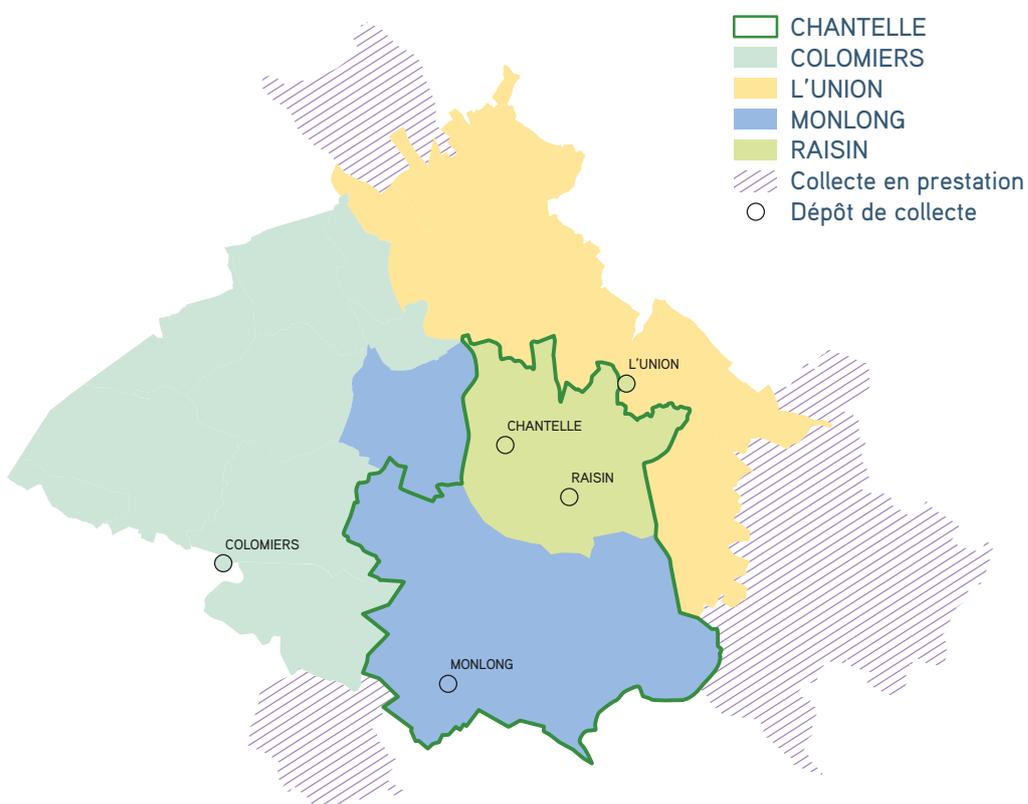
**-6 kg/hab.**  
d'ordures ménagères  
et assimilées collectées  
entre 2020 et 2021

## MOYENS DE COLLECTE

La collecte des déchets sur Toulouse Métropole est réalisée principalement en régie, grâce aux moyens techniques et humains de la collectivité. Les départs et retours de collecte sont réalisés au niveau des dépôts de collecte, répartis sur le territoire.

Chaque collecte est effectuée sur un territoire donné et réalisée par un équipage de 3 agents : un chauffeur et deux ripeurs.

## TERRITOIRES COUVERTS PAR LES DÉPÔTS DE COLLECTE



Dépôt	Monoflux/ Multiflux	Flux OMA collectés en régie	Tonnages OMR collectés en régie et en porte-à-porte	Tonnages Emballages et papiers collectés en régie et en porte- à-porte
Colomiers	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et papiers</li> <li>• Ordures ménagères</li> </ul>	25 318 t	4 701 t
L'Union	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et papiers</li> <li>• Ordures ménagères</li> </ul>	28 418 t	5 386 t
Raisin	Monoflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères</li> </ul>	52 838 t	-
Monlong	Multiflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères</li> <li>• Emballages et papiers (Blagnac uniquement)</li> </ul>	77 006 t	960 t
Chantelle	Monoflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emballages et papiers</li> </ul>	-	14 718 t

Pour réaliser la collecte, chaque territoire de dépôt de collecte est découpé en plusieurs secteurs qui correspondent à des zones géographiques où les équipes effectuent leurs tournées.



**95**  
tournées  
quotidiennes  
effectuées en régie



dont **13** en  
benne à ordures  
ménagères à faible  
émission (GNV)

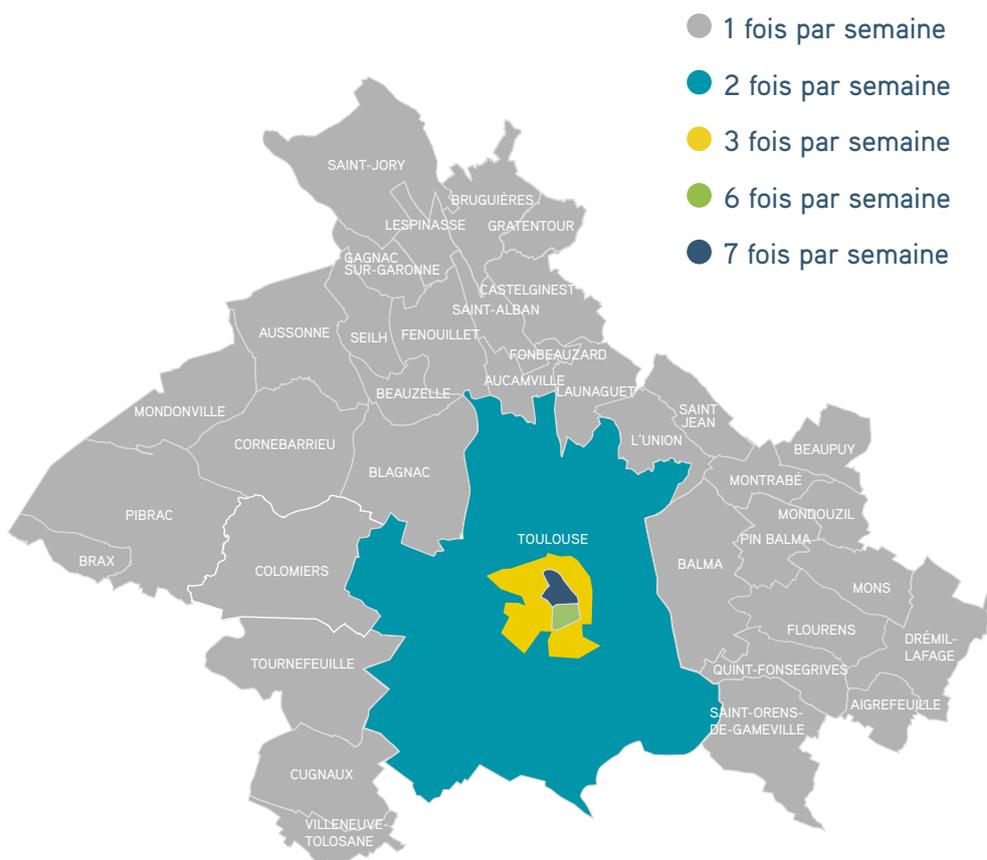
## ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2021

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers se fait majoritairement en porte-à-porte. Ces deux flux peuvent également être collectés en conteneurs d'apport volontaire dans certaines zones (centres-villes, quartiers prioritaires, ZAC).

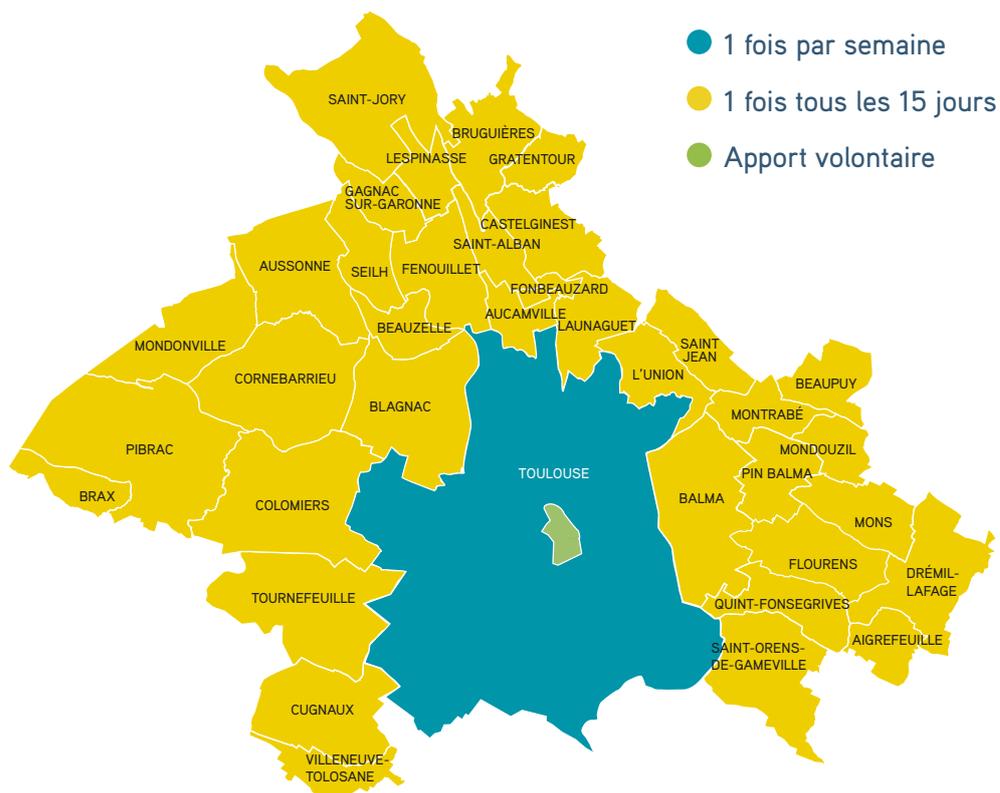
Qu'est-ce que les ordures ménagères et assimilées (OMA) ?

Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend donc : les ordures ménagères résiduelles (OMR - correspondant au sac poubelle), les emballages et papiers (bac de tri) et le verre.

## FRÉQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



## FRÉQUENCES DE COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS



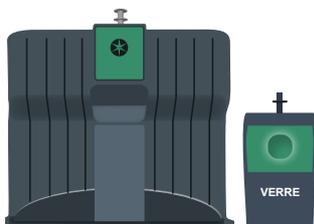
## COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte du verre et des textiles se fait uniquement en conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### NOMBRE DE CONTENEURS EN APPORT VOLONTAIRE

**1 815**

conteneurs verre

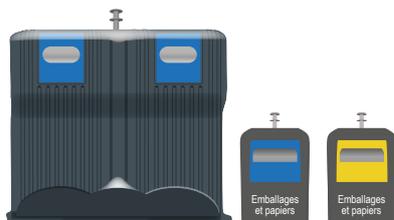


**532**

conteneurs textile



**516** conteneurs  
emballages et papiers



**471** conteneurs  
ordures ménagères



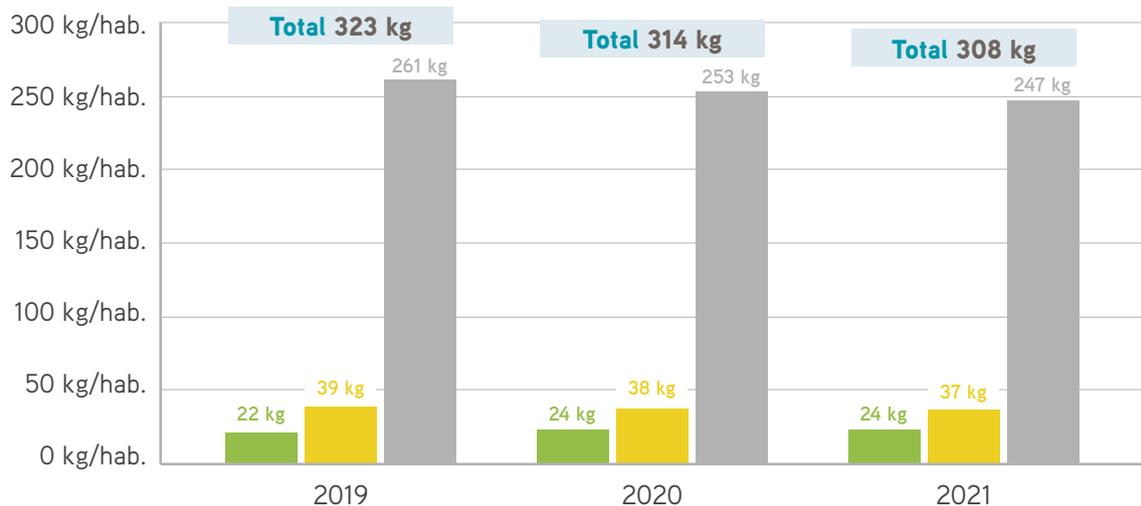
## TONNAGES COLLECTÉS

La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) suit en 2021 la même tendance que les années précédentes avec une baisse de 2 000 t entre 2020 et 2021, soit - 6 kg/habitant. Pour les emballages et papiers, la quantité collectée est équivalente à celle de 2020. La collecte du verre en apport volontaire poursuit la hausse constatée sur les années précédentes, avec + 400 t collectées entre 2020 et 2021.

Globalement, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a baissé de 1 500 t.

	2019	2020	2021
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	206 966 t	203 179 t	201 216 t
Emballages et papiers	30 879 t	30 171 t	30 245 t
Verre	17 787 t	19 023 t	19 434 t
<b>Total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)</b>	<b>255 633 t</b>	<b>252 373 t</b>	<b>250 895 t</b>

## PRODUCTION PAR HABITANT



Verre



Emballages  
et papiers



Ordures  
Ménagères  
Résiduelles  
(OMR)

# Encombrants, déchets végétaux et textiles

## TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages collectés en porte-à-porte sont en baisse en 2021 pour les déchets végétaux et en forte hausse pour les encombrants. Les tonnages des textiles ont augmenté entre 2020 et 2021, sans pour autant atteindre le niveau d'avant la crise sanitaire.

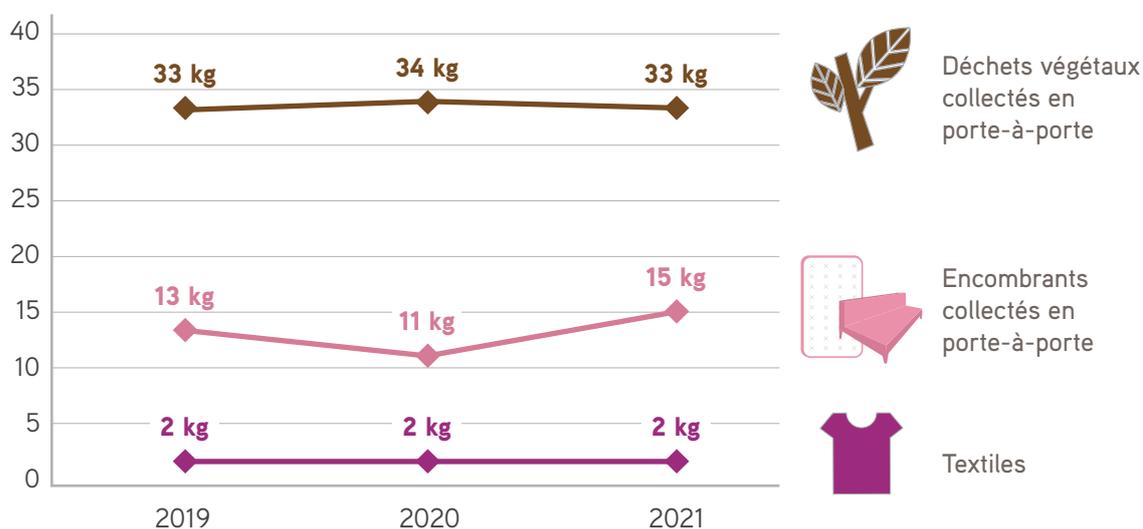
	2019	2020	2021
Déchets végétaux collectés en porte-à-porte	26 309 t	27 121 t	26 624 t
Encombrants collectés en porte-à-porte	10 342 t	9 061 t	12 427 t
Textiles collectés en apport volontaire	1 858 t	1 432 t	1 778 t
<b>Total</b>	<b>38 509 t</b>	<b>37 614 t</b>	<b>40 829 t</b>

La hausse des encombrants collectés en porte-à-porte constatée en 2021 peut être expliquée par :

- un report de la baisse des tonnages constatée en 2020 ;
- un effet "destockage" post-confinement.

## PRODUCTION PAR HABITANT

Les ratios par habitant de déchets végétaux collectés en porte-à-porte sont en baisse (- 1 kg/hab.) et ceux des encombrants sont en forte hausse (+ 4 kg/hab.).

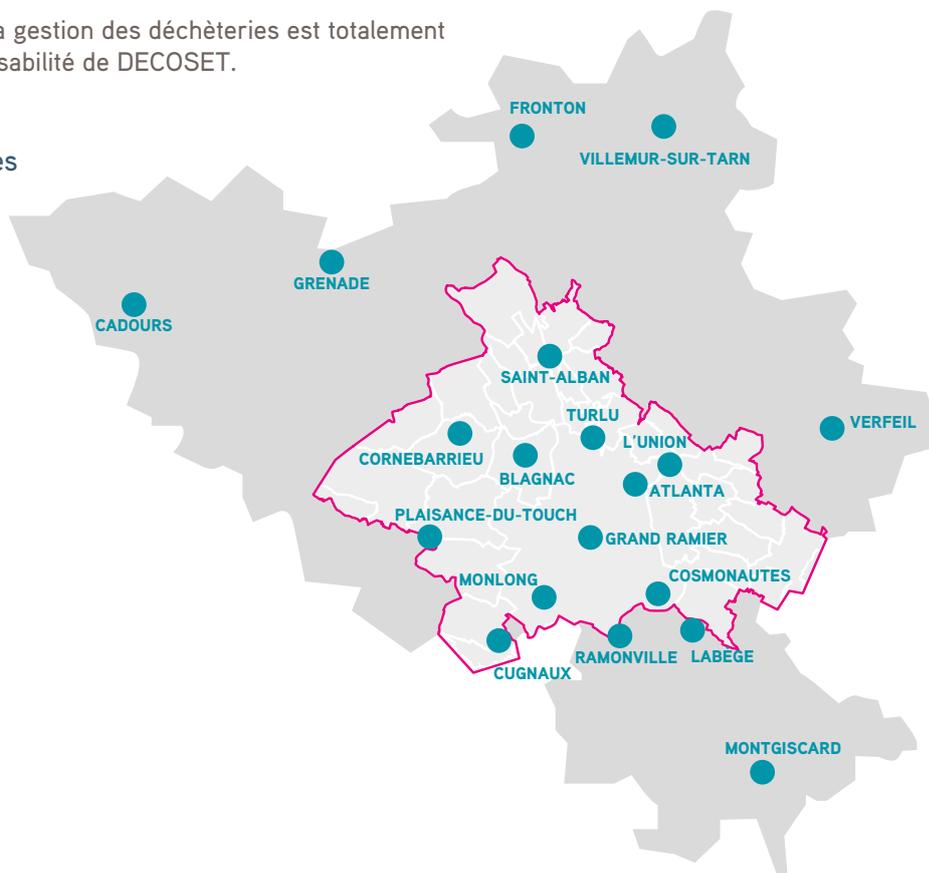


# Déchèteries

## DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DE DECOSET

Depuis 2021, la gestion des déchèteries est totalement sous la responsabilité de DECOSET.

● Déchèteries

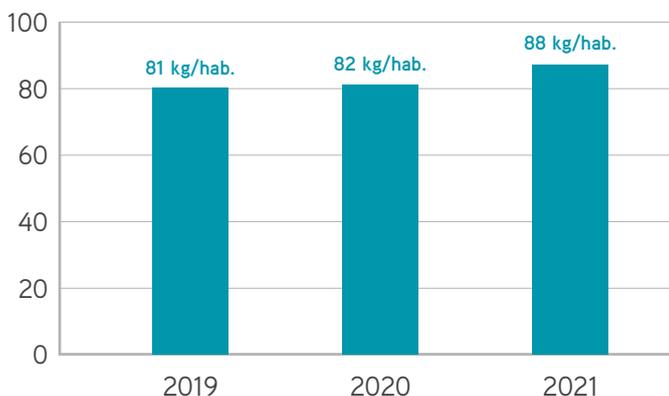


## PRODUCTION PAR HABITANT

Les tonnages de déchets collectés dans les déchèteries sont en forte augmentation (+ 6 200 t). Les principales hausses sont dues aux déchets de mobilier (+ 2 450 t), aux gravats (+ 1 850 t), aux déchets végétaux (+ 800 t) et au tout venant non incinérable (+ 500 t). La hausse du flux mobilier est constatée dans de nombreuses collectivités au niveau national, corrélée avec l'apparition de nouveaux points de collecte dans certaines déchèteries.

Cette augmentation se répercute sur les ratios de collecte par habitant avec une augmentation moyenne de + 6,5 kg/hab. sur la métropole.

## MOYENNE DE LA PRODUCTION SUR TOULOUSE MÉTROPOLE



Les mouvements de population (arrivées & départs) au sein de la métropole peuvent être à l'origine de la croissance des tonnages apportés en déchèteries. De plus, les 13 déchèteries alors gérées par DECOSET en 2020 ont été fermées pendant le premier confinement, ayant pu occasionner un stockage qui se reporte sur 2021.

À noter également l'amélioration du réseau de déchèteries (agrandissements et rénovations) qui développe leur fréquentation.

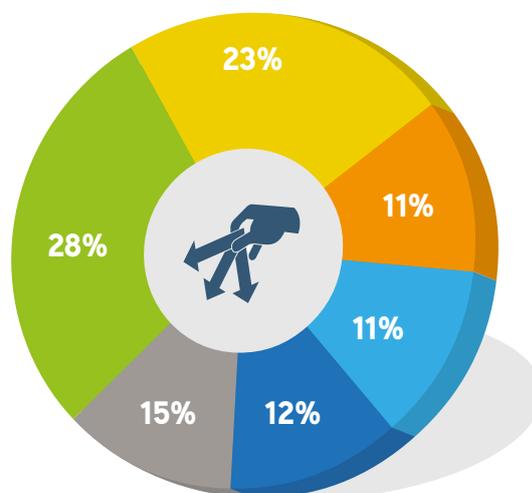


## TONNAGES COLLECTÉS

	2019	2020	2021
Ampoules	2 t	9 t	8 t
Batteries	47 t	43 t	65 t
Bois	7 629 t	7 911 t	8 028 t
Capsules de café	24 t	16 t	78 t
Carton	1 498 t	1 559 t	1 725 t
Cartouches d'encre	0 t	0 t	1 t
Déchets végétaux	18 316 t	19 056 t	19 883 t
DEEE <sup>8</sup>	1 876 t	2 001 t	2 227 t
DMS <sup>9</sup>	403 t	424 t	100 t
Gravats	13 911 t	15 023 t	16 866 t
Huile	125 t	105 t	141 t
Huile de friture	4 t	8 t	10 t
Métaux	2 117 t	2 222 t	2 353 t
Mobilier	2 272 t	1 322 t	3 765 t
Papier	19 t	11 t	0 t
Piles	6 t	15 t	23 t
Plâtre	189 t	179 t	421 t
Pneus	5 t	0 t	0 t
Déchets ré-employables	147 t	185 t	263 t
Tout venant incinérable	9 719 t	7 762 t	7 563 t
Tout venant non incinérable	5 572 t	7 961 t	8 474 t
<b>Total</b>	<b>63 882 t</b>	<b>65 811 t</b>	<b>71 994 t</b>

Cinq flux représentent à eux seuls 85% des tonnages collectés sur les installations :

- Les déchets végétaux 28%
- Les gravats 23%
- Le tout venant incinérable 11%
- Le bois 11%
- Le tout venant non incinérable 12%
- Autres 15%



# Déchets non ménagers et déchèterie professionnelle

## Qu'est-ce qu'un déchet non ménager ?

C'est un déchet qui est produit par un producteur qui n'est pas un ménage. Il s'agit donc des déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, des commerçants, des écoles, des services publics, des hôpitaux, des services tertiaires. Ces déchets peuvent être considérés comme assimilés aux ordures ménagères en fonction de leurs caractéristiques et des quantités produites. Dans ce cas, ils peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages sans engendrer de sujétions techniques particulières.

## TONNAGES COLLECTÉS

	2019	2020	2021
Déchets non ménagers faisant l'objet de collectes spécifiques	4 988 t	4 023 t	2 792 t
Déchèterie professionnelle	15 829 t	19 427 t	22 249 t
Déchets non ménagers collectés dans le cadre de la redevance spéciale (RS)	6 548 t	5 885 t	2 974 t
Nombre de redevables de la RS	289	278	223

Les tonnages collectés (+ 2 800 t) et le nombre de passages sur la déchèterie professionnelle (+ 6 800) sont en augmentation pour 2021. Les flux qui ont significativement augmenté sont le tout-venant non incinérable, les gravats et le tout-venant incinérable (+ 30%, + 18% et + 13% respectivement par rapport à 2020).

La diminution des quantités de déchets faisant l'objet de collectes spécifiques est principalement due à la suppression progressive des collectes spécifiques réalisées auprès des professionnels dont une partie a intégré les tournées des ménages.

Avec l'exclusion des gros producteurs non ménagers du service public, telle que prévue dans le cadre du règlement de collecte, le nombre de redevables de la redevance spéciale continue de baisser en 2021.



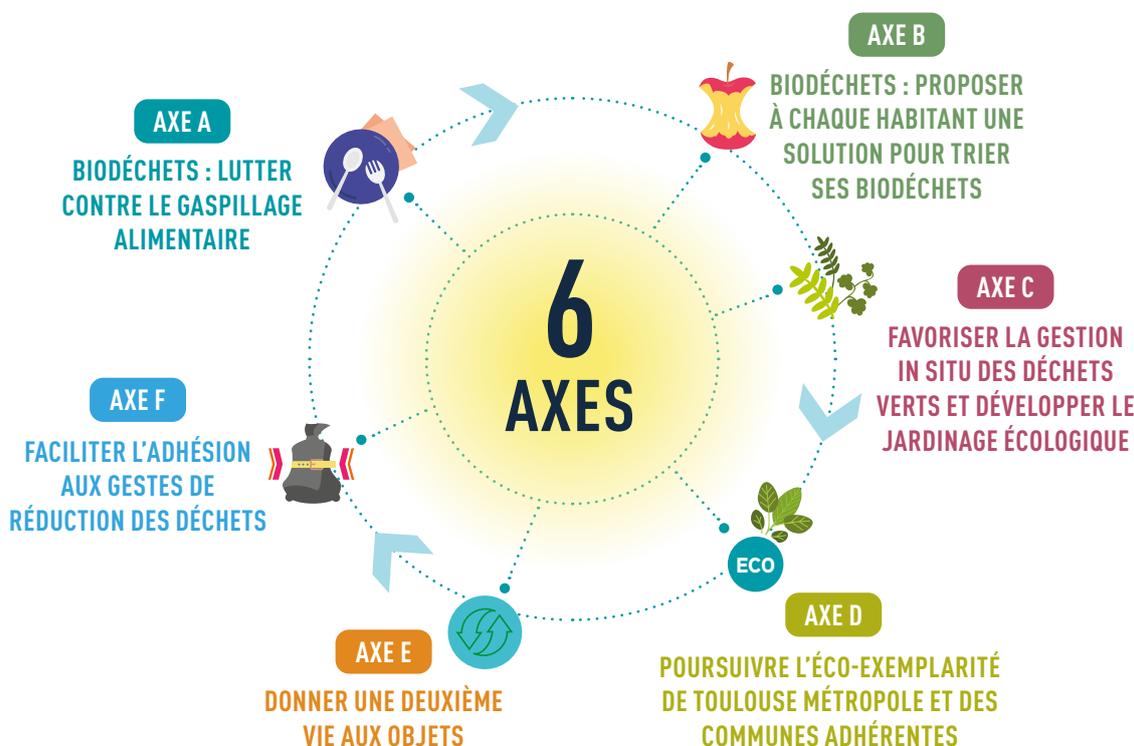


# 03

**PRÉVENTION**

## TOULOUSE MÉTROPOLE, ACTRICE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

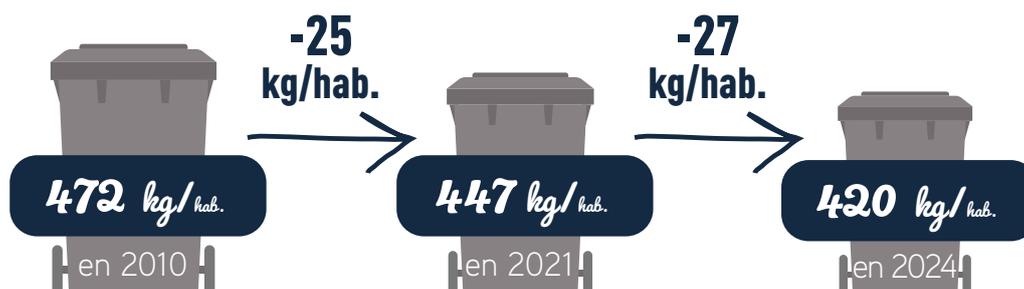
Après un premier plan d'action de cinq ans (2012-2017), Toulouse Métropole a adopté, en octobre 2018, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2024. Le plan d'action se décline en six axes de travail :



L'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont une incidence forte sur les quantités de déchets produits ces dernières années. Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets. Le contexte réglementaire contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans la gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises. La réduction des déchets passe inévitablement par une prise de conscience et un changement des modes de consommation. Elle permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

Le PLPDMA 2018-2024 est le cadre d'action de la Métropole pour agir en faveur d'une réduction des déchets. De nombreuses actions sont menées chaque année sur le gaspillage alimentaire, le compostage et le ré-emploi pour amener les habitants à passer du simple geste de tri à des pratiques plus éco-responsables, limitant ainsi la quantité de déchets produits à la source. Notre objectif est de réduire de 11 % les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.

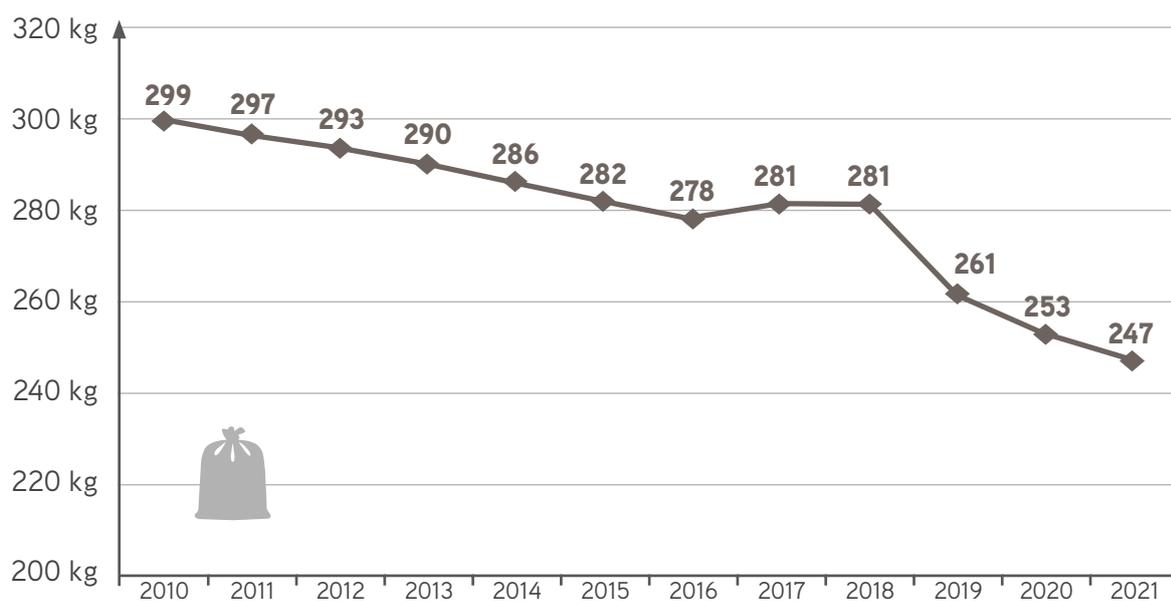
### ÉVOLUTION DES DMA PAR HABITANT ENTRE 2010 ET 2021 ET OBJECTIF PLPDMA 2024



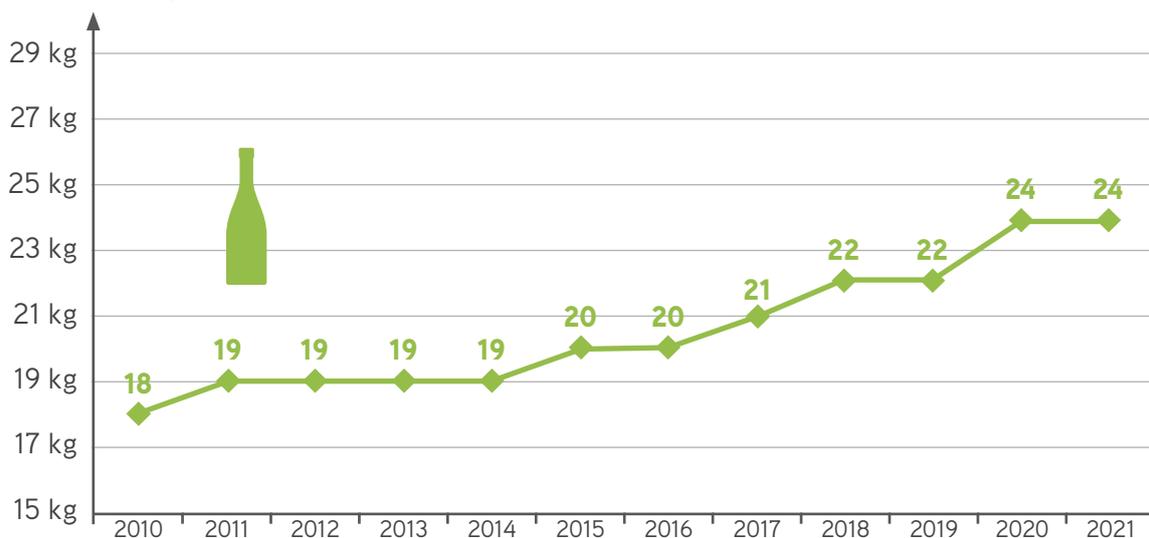
# Indicateurs d'évolution des tonnages

DMA : déchets ménagers et assimilés						
OMA : ordures ménagères et assimilés						
OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Textiles	Encombrants (porte-à-porte)	Déchets végétaux (porte-à-porte)
247 kg/hab.	24 kg/hab.	37 kg/hab.	88 kg/hab.	2 kg/hab.	15 kg/hab.	33 kg/hab.
			 Déchèterie			

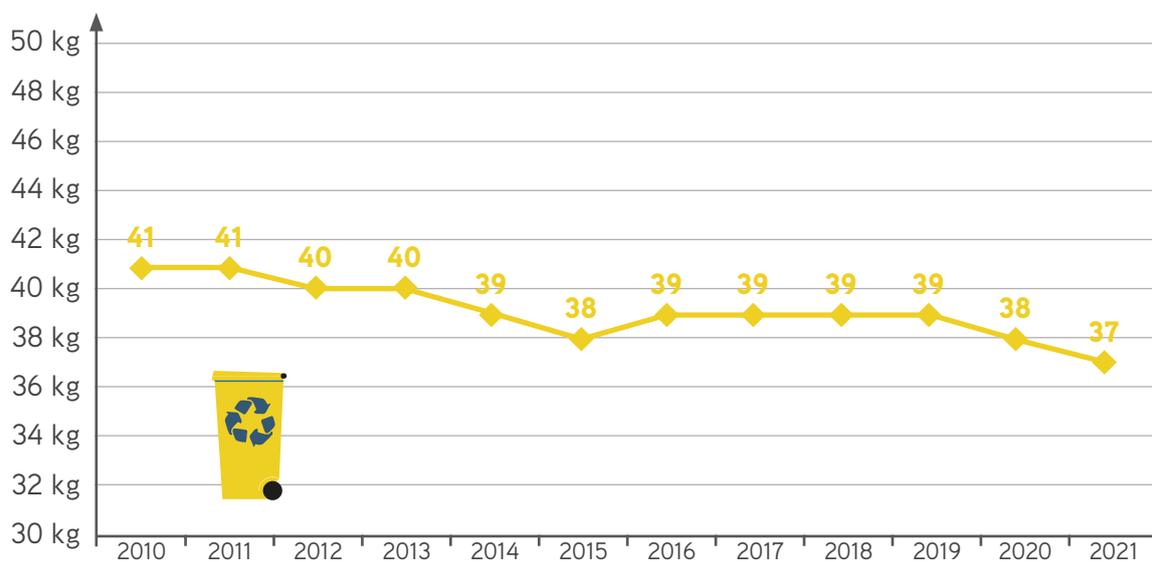
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (en kg/hab.)



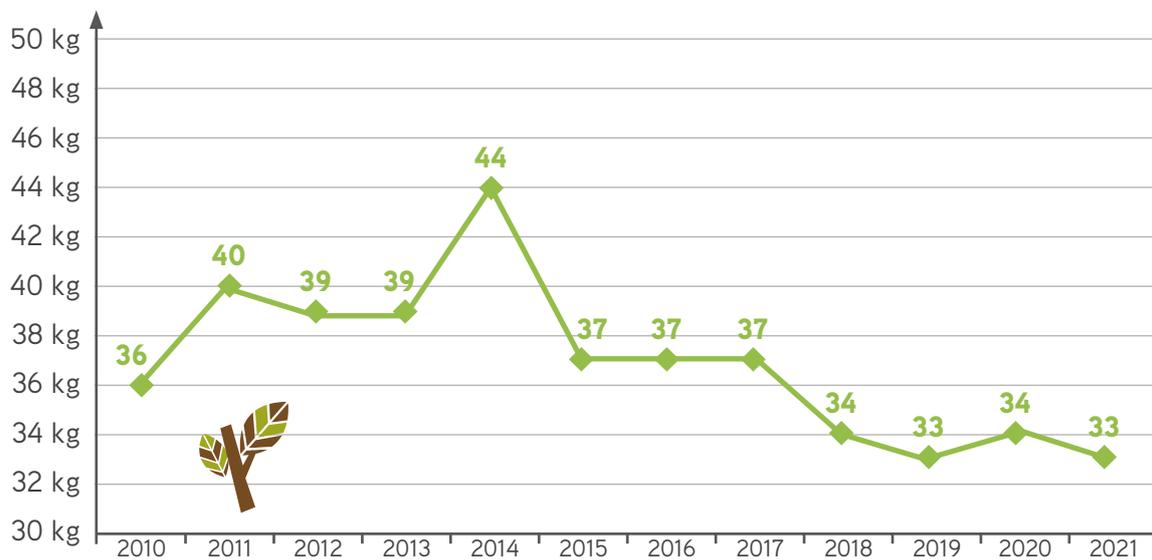
### VERRE (en kg/hab.)



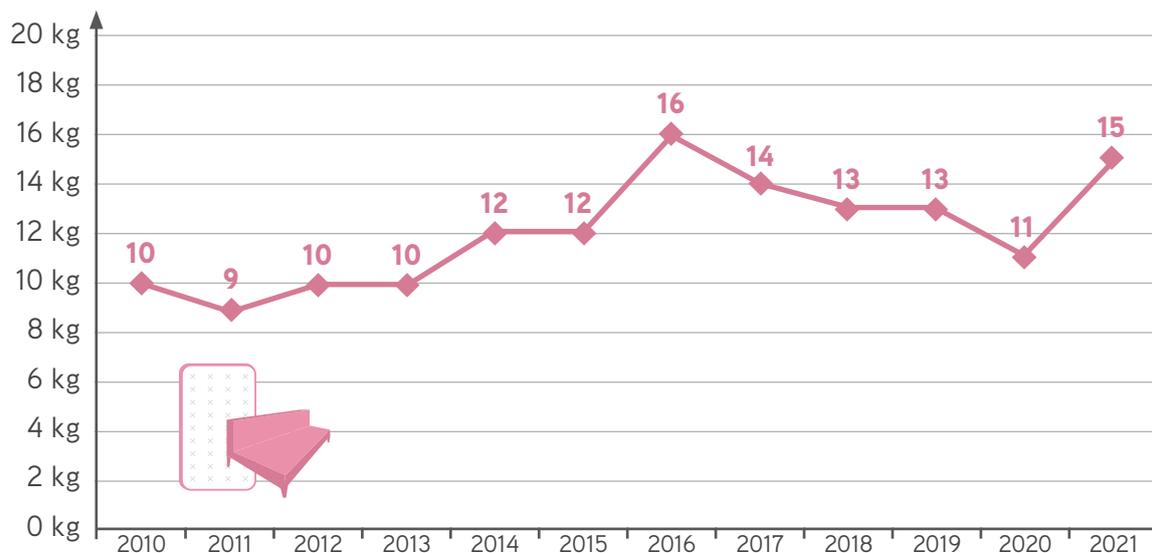
### EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS (en kg/hab.)



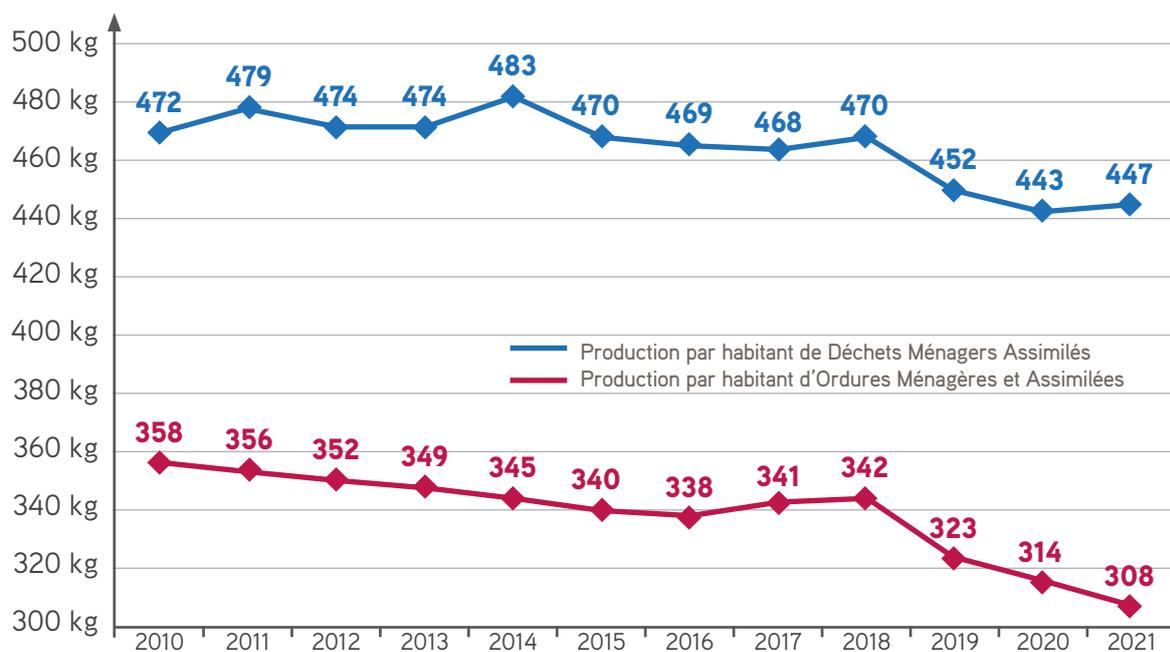
### DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE (en kg/hab.)



## ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE



## ÉVOLUTION DES DMA ET OMA (en kg/hab.)



## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



**-6 kg/hab.**  
d'ordures ménagères et  
assimilées collectées en 2020

L'augmentation notable des apports en déchèteries (+ 6,5 kg/hab) se concentre surtout sur les flux des déchets de mobilier, les gravats et les déchets végétaux. Par ailleurs, les déchets encombrants collectés en porte-à-porte ont aussi augmenté en 2021 de 4 kg/hab par rapport à 2020. Ainsi, sur les flux de déchets occasionnels collectés en déchèterie et en porte-à-porte en 2021, on observe une augmentation importante de 10,5 kg/hab par rapport à 2020.

En outre, l'année 2021 marque la poursuite de la baisse des ordures ménagères et assimilés (OMA) entamée en 2019 : 1 500 tonnes d'OMA n'ont pas été collectées par la collectivité en 2021, soit - 6 kg/hab. par rapport à 2020. La production par habitant diminue ainsi de 2% par rapport à 2019 et de 14% par rapport à 2010. Sur une rétrospective de 3 ans, entre 2018 et 2021, cela représente une diminution globale de 17 200 t d'OMA, soit 34 kg/hab.

Cette diminution des tonnages peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les actions de sensibilisation aux gestes de réduction des déchets réalisées auprès des habitants, ainsi qu'une pratique de plus en plus répandue du compostage permettant de détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères ;
- la poursuite de la sortie de certains producteurs de déchets non ménagers qui étaient au-delà des seuils de production autorisés au règlement de collecte (10m<sup>3</sup> hebdomadaires) ;
- le mouvement social entamé en décembre 2021 et qui a pris fin au premier trimestre 2022 a pu générer un report des tonnages sur l'année 2022



**+6,5 kg/hab.**  
dans les déchèteries

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La baisse des OMA constatée en 2021 ne vient pas compenser l'augmentation des flux des déchèteries et des encombrants, et a pour conséquence la hausse constatée des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 4 kg/hab par rapport à 2020.

La production de DMA par habitant augmente ainsi de 1% par rapport à 2020 et diminue de 5% par rapport à 2010. Cette réduction doit être poursuivie dans les années à venir pour atteindre les objectifs de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) qui visent une production de DMA de 401 kg/hab. en 2030.

## INDICATEURS CLÉS DE LA PRÉVENTION



**19 communes**  
accompagnées pour  
lutter contre le gaspillage  
alimentaire dans les cantines  
scolaires depuis 2012



**5,8 kg/hab.**  
de biodéchets  
compostés en 2021



**26% des maisons  
individuelles**  
équipées d'un composteur



**339 sites de  
compostage  
collectif**  
en pied d'immeuble



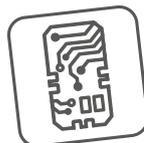
**20 sites de  
compostage  
collectif**  
en jardin public



**1,6 t de déchets**  
évités ou détournés sur  
Rio Loco



**- 22%** de consommation  
de papier de bureau dans  
les services de TM et de la  
mairie de Toulouse entre  
2019 et 2021



**72 t de déchets  
d'équipement  
électrique et  
électronique (DEEE)**  
collectés en proximité



**18 500 t  
de textiles**  
collectés depuis 2012



**44% des boîtes  
aux lettres**  
équipées d'un  
autocollant "stop pub"



# 04

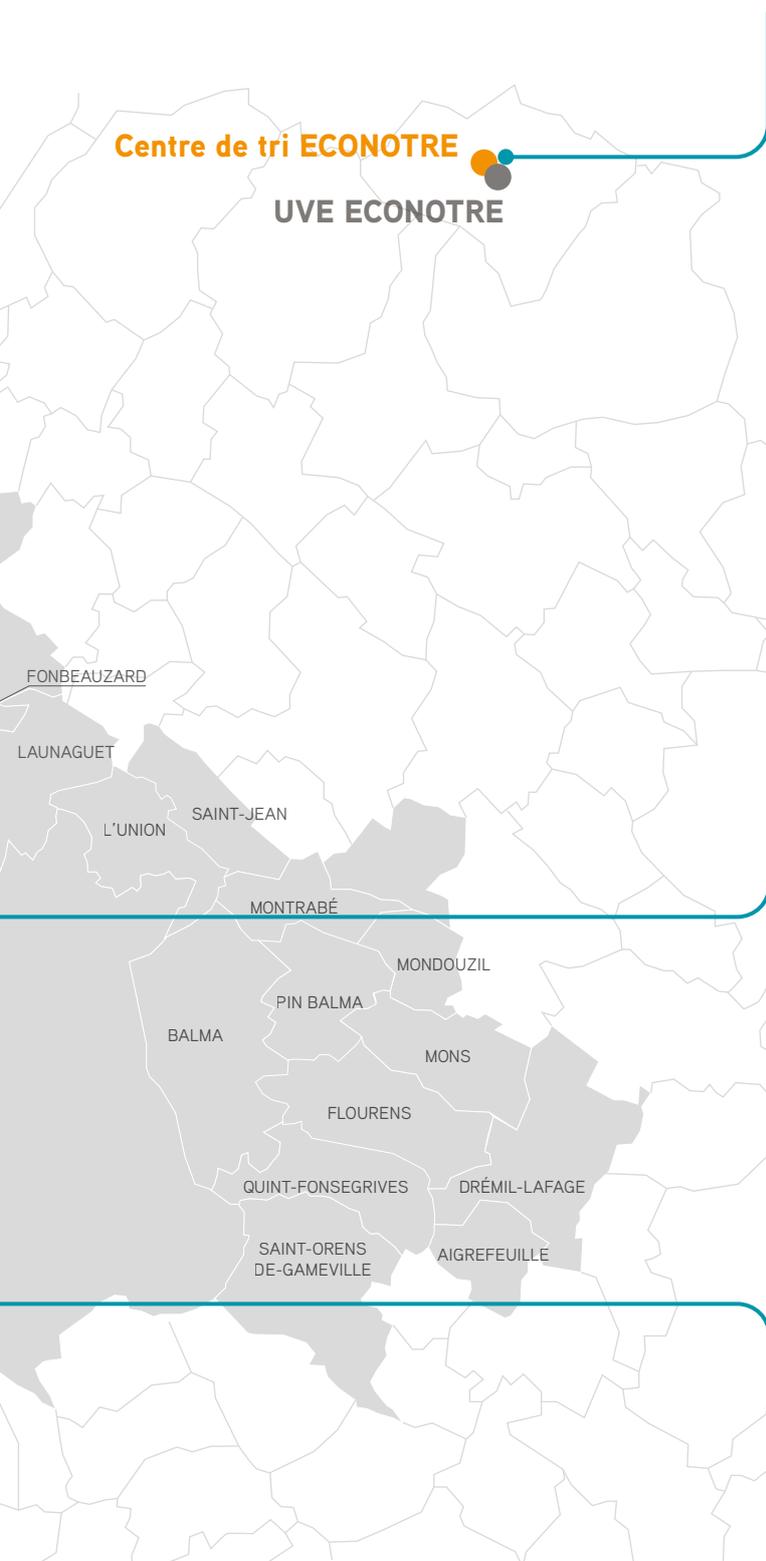
## TRAITEMENT ET VALORISATION

# Installations de traitement

Depuis 2009, Toulouse Métropole adhère au syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers DECOSET. En 2021, Toulouse Métropole a transféré à DECOSET une partie de ses missions de traitement qu'elle avait conservée jusqu'alors, et assure uniquement le tri des emballages et papiers pour quatre de ses communes (Blagnac, Cugnaux, Toulouse, Villeneuve-Tolosane) jusqu'à fin 2023.

## FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉES PAR DECOSET ET TOULOUSE MÉTROPOLE





### USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) ET CENTRE DE TRI ECONOTRE (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- **UVE :**
  - > Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, DNDAE
  - > Localisation : Bessières
  - > Capacité autorisée : 192 000 t/an
  - > Tonnages traités pour TM en 2021 : 69 300 t
- **Centre de tri :**
  - > Tri et conditionnement des emballages et papiers
  - > Capacité autorisée : 30 000 t/an
  - > Tonnages traités pour TM en 2020 : 11 700 t



Compostière

### COMPOSTIÈRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

- Localisation : Toulouse
- Compostage de déchets végétaux
- Capacité autorisée : 6 000 t de compost produit/an
- Tonnages de déchets végétaux traités en 2021 pour TM : 15 250 t

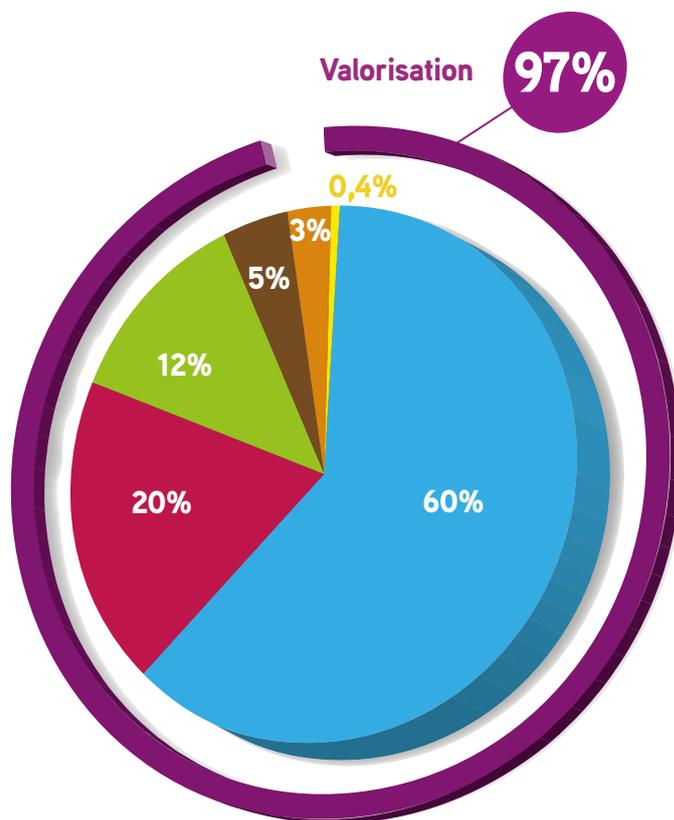


### UVE TOULOUSE LE MIRAIL – SETMI (DÉLÉGATAIRE DE DECOSET)

- Valorisation énergétique des ordures ménagères, encombrants, déchets non dangereux des activités économiques (DNDAE), tout venant incinérable des déchèteries, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- Localisation : Toulouse
- Capacité autorisée : 330 000 t/an
- Tonnages traités pour TM en 2021 : 154 750 t

# Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

Les déchets ménagers et assimilés collectés sont orientés vers différentes filières de traitement en fonction de leur nature. Ici, les flux secondaires (refus de tri, refus de compost, matières secondaires issues de l'incinération) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement et non orientés vers des filières de traitement directement depuis la collecte.



## Valorisation énergétique : 224 000 t (60%)

Il s'agit de l'incinération des ordures ménagères et du tout-venant incinérable issu des déchèteries avec production d'électricité et/ou de chaleur.

## Recyclage : 75 500 t (20%)

Le recyclage est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Il s'agit des emballages et papiers ménagers<sup>10</sup>, des emballages en verre, du textile<sup>11</sup> et des déchets collectés en déchèteries<sup>12</sup>.

## Valorisation organique : 46 500 t (12%)

Sur le territoire métropolitain, la valorisation organique pratiquée est le compostage. Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou en déchèteries sont orientés vers des plateformes de compostage pour être transformés en amendement organique : le compost.

## Stockage : 12 000 t (3%)

Cela correspond à l'enfouissement en installations de stockage d'une partie des encombrants collectés en porte-à-porte et du tout venant non incinérable issu des déchèteries.

## Autres formes de valorisation : 17 000 t (5%)

Il s'agit surtout des gravats qui sont utilisés en remplacement des granulats, notamment en sous couches routières ou en remblai de carrière.

## Réemploi : 1 300 t (0,4%)

C'est le nouvel emploi d'un objet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. Sur le territoire métropolitain, le réemploi est surtout lié au partenariat avec la Glanerie sur les déchèteries et à la collecte des textiles usagés.

10. Les bouteilles et flacons en plastique, tous les emballages en métal : canettes, conserves, boîtes métalliques, barquettes aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, livres, magazines, enveloppes et tous les papiers.

11. Les vêtements (hommes, femmes, enfants), les chaussures (attachées par paires), le linge de maison (nappes, draps, couvertures, chiffons, rideaux, etc.) et la maroquinerie.

12. Le bois, les ampoules, les batteries, les piles, les capsules de café, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les huiles, les métaux, le mobilier et une partie des encombrants.

## INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les lois de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) définissent l'objectif de "réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2025 par rapport à 2010".

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quantités stockées (tonnes)	9 703 t	10 353 t	11 312 t	12 128 t	8 943 t	9 124 t	10 459 t	8 262 t	8 657 t	10 495 t	10 814 t	11 970 t
Quantités stockées (kg/hab.)	15 kg	15 kg	16 kg	17 kg	13 kg	13 kg	14 kg	11 kg	12 kg	14 kg	14 kg	15 kg

La hausse de l'indice (+ 11% entre 2010 et 2021) est à mettre en regard de la faible proportion des tonnages orientés vers les installations de stockage.

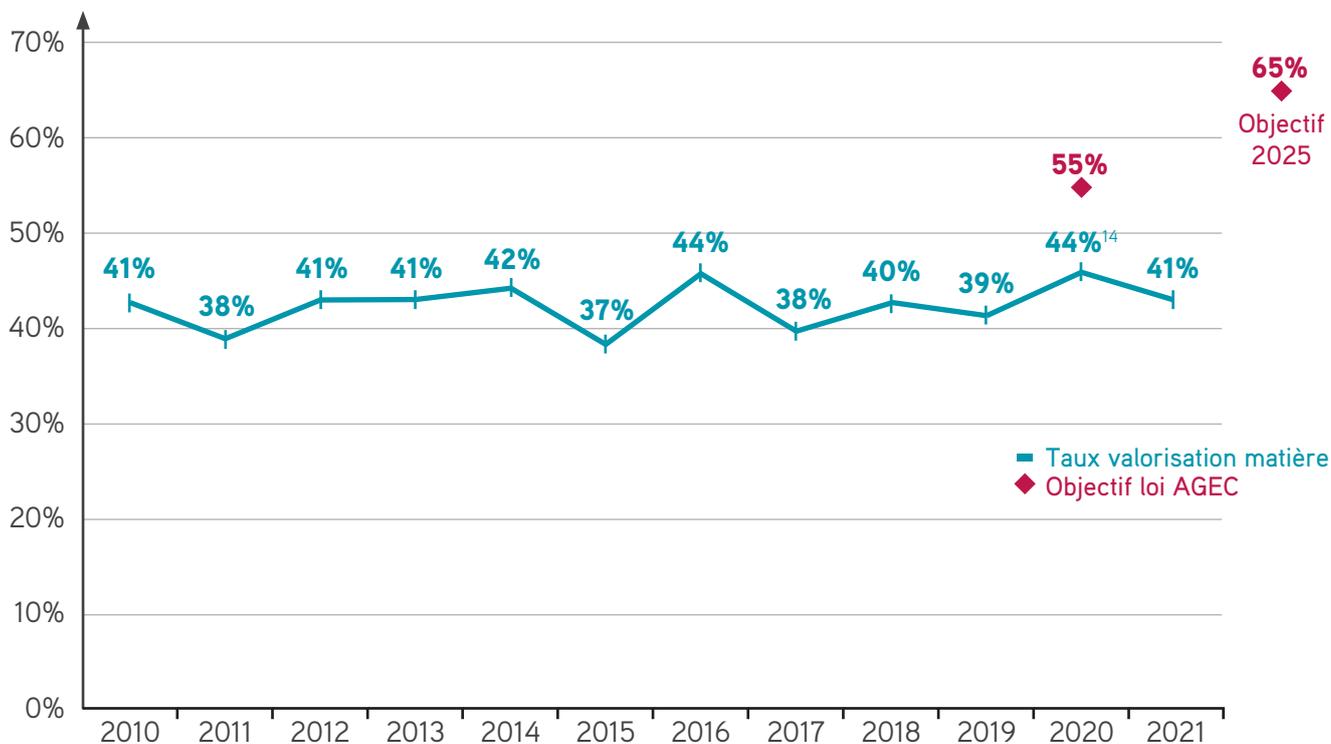
Nos leviers pour atteindre les objectifs sont de collecter différemment nos encombrants en porte-à-porte (collecte préservante), développer les collectes de proximité, soutenir le réemploi et mieux trier le flux tout venant non incinérable dans les déchèteries.

## TAUX DE VALORISATION MATIÈRE<sup>13</sup>

Dans le code de l'environnement (art.L541-1), il est indiqué comme objectif : "l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65% en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse".

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quantités valorisées <sup>13</sup>	129 308 t	130 954 t	142 459 t	141 196 t	149 811 t	132 118 t	156 764 t	135 256 t	147 282 t	140 309 t	151 913 t	149 347 t
DMA collectés	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t	363 727 t

## TAUX VALORISATION MATIÈRE



Entre 2020 et 2021, la quantité de mâchefers valorisée a fortement diminué (- 12 000 t), impactant à la baisse le taux de valorisation matière de 2021. Cette diminution peut être corrélée avec les retards des travaux routiers dus à la crise sanitaire, puisque les mâchefers sont utilisés en technique routière.

13. Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublements recyclés + tonnages textiles recyclés + déchets végétaux compostés + mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR + matériaux non dangereux issus des déchèteries effectivement recyclés

÷ Déchets ménagers et assimilés collectés

14. correction par rapport au taux affiché dans le rapport annuel 2020

## TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE<sup>15</sup>

Le taux de valorisation énergétique consiste à mesurer la part de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une valorisation énergétique.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages valorisés énergétiquement	41 202 t	44 555 t	47 756 t	50 370 t	51 018 t	48 357 t	52 404 t	55 642 t	58 530 t	176 744 t <sup>16</sup>	174 071 t	57 914 t
Total DMA collectés	314 119 t	341 969 t	343 523 t	348 415 t	360 410 t	354 993 t	357 759 t	360 577 t	368 356 t	358 027 t	355 812 t	363 727 t

Jusqu'en 2018, les performances de l'usine d'incinération de la SETMI n'atteignaient pas les niveaux demandés par la réglementation. Elle ne pouvait donc pas être considérée comme une unité de valorisation énergétique et ainsi n'était pas prise en compte dans le calcul de cet indice. L'extension du réseau de chaleur associé à l'usine d'incinération de la SETMI lui a permis d'atteindre les performances demandées entre 2019 et 2020. En 2021, la turbine qui permet de convertir une partie de la chaleur en électricité a montré des dysfonctionnements, ne permettant ainsi pas d'atteindre les niveaux demandés par la réglementation.

15. En ce qui concerne Toulouse Métropole, il s'agit d'incinération.

16. Correctif sur les données 2019  
$$\frac{\text{Somme des tonnages valorisés énergétiquement-sous produits valorisés matières (mâchefers et métaux)}}{\text{DMA collectés}}$$



# 05

## COÛTS DE LA GESTION

# Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

## COLLECTE

	Régie	Prestataires
Ordures Ménagères Résiduelles	25 communes	12 communes
Emballages et papiers	17 communes + une partie de Toulouse	19 communes + une partie de Toulouse
Verre	Une partie de Toulouse	36 communes + une partie de Toulouse
Déchets végétaux	23 communes	10 communes
Encombrants	21 communes	12 communes
DNDAE	13 communes <sup>17</sup>	9 communes
Textiles	-	37 communes

## TRAITEMENT

	Toulouse Métropole	DECOSET
Incinération	-	37 communes
Tri des emballages et papiers	4 communes (régie)	33 communes
Compostage (plateforme)	-	37 communes
Gestion des déchèteries	-	37 communes

17. Au 1<sup>er</sup> juin 2021, la collecte des DNDAE de 4 communes ont été réintégrées aux tournées effectuées en régie

# Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises

COVED	2 137 295 €
SULO	1 696 516 €
VEOLIA	1 468 143 €
CARCANO MINERIS	1 314 398 €
CSE	299 131 €
GREENBURO	271 395 €
MINERIS	244 131 €
DRIMM	234 125 €
SUEZ	144 684 €
ESE	126 698 €

## Modalités de financement du service public de prévention et de gestion des déchets

En 2009, la Métropole a fait le choix de financer son service public de gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour rappel, la TEOM est une taxe qui repose sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés. Son taux a été réévalué en 2021 avec l'adoption d'un taux unique de 8,1% sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2016, conformément à la réglementation, la métropole a mis en place la redevance spéciale (RS) qui concerne les utilisateurs non-ménagers du service public d'élimination des déchets. La redevance est proportionnelle au service rendu.

# Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

DÉTAIL DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET DES COÛTS AIDÉS (EN € ARRONDIS)  
SELON LA MÉTHODE COMPTACOUT®

	2019	2020	2021
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>13 024 000 €</b>	<b>12 717 000 €</b>	<b>13 117 000 €</b>
<b>Charges techniques</b>	<b>87 321 000 €</b>	<b>88 094 000 €</b>	<b>87 790 000 €</b>
Dont prévention	723 000 €	680 000 €	1 008 000 €
Dont pré-collecte et collecte	49 141 000 €	49 337 000 €	47 935 000 €
Dont transfert et transport	3 914 000 €	3 992 000 €	3 879 000 €
Dont traitement	33 527 000 €	34 077 000 €	34 967 000 €
Dont autres charges	16 000 €	8 000 €	0 €
<b>TVA acquittée</b>	<b>5 129 000 €</b>	<b>5 265 000 €</b>	<b>5 548 000 €</b>
<b>Total charges TTC</b>	<b>105 474 000 €</b>	<b>106 076 000 €</b>	<b>106 455 000 €</b>
<b>Total produits<sup>18</sup></b>	<b>7 535 000 €</b>	<b>7 031 000 €</b>	<b>8 822 000 €</b>
Dont produits industriels	2 113 000 €	1 635 000 €	3 325 000 €
Dont soutiens des sociétés agréées	5 366 000 €	5 340 000 €	5 428 000 €
Dont aides	56 000 €	56 000 €	69 000 €
<b>Coût aidé TTC</b>	<b>97 939 000 €</b>	<b>99 045 000 €</b>	<b>97 633 000 €</b>
<b>TEOM</b>	<b>103 570 000 €</b>	<b>106 039 000 €</b>	<b>96 882 000 €<sup>19</sup></b>
Facturation des professionnels	845 000 €	1 071 000 €	1 302 000 € <sup>20</sup>
Redevance spéciale	1 637 000 €	1 471 000 €	767 000 €

Les charges techniques liées à la gestion des déchets sur la métropole sont en diminution en 2021 (- 300 k€). Cette baisse est essentiellement due aux coûts de collecte et pré-collecte (- 1,4 M€) qui vient être amoindrie par l'augmentation des coûts de traitement (+ 890 k€) et de la prévention (+ 330 k€). Les charges fonctionnelles augmentent (+ 400 k€).

La hausse du coût de rachat des matières issues du centre de tri a généré une hausse de recettes industrielles importantes par rapport à 2020 (+ 1,7 M€).

L'augmentation de la fréquentation de la déchèterie professionnelle a généré une augmentation des recettes (+ 230 k€), tandis que la redevance spéciale diminue encore cette année avec l'exclusion des gros producteurs non ménagers (- 700 k€).

Au final, les coûts liés à la gestion des déchets varient légèrement, avec de minces diminutions du coût à l'habitant (- 3 €/hab) et une baisse plus importante sur les coûts à la tonne (- 7 €/tonne).

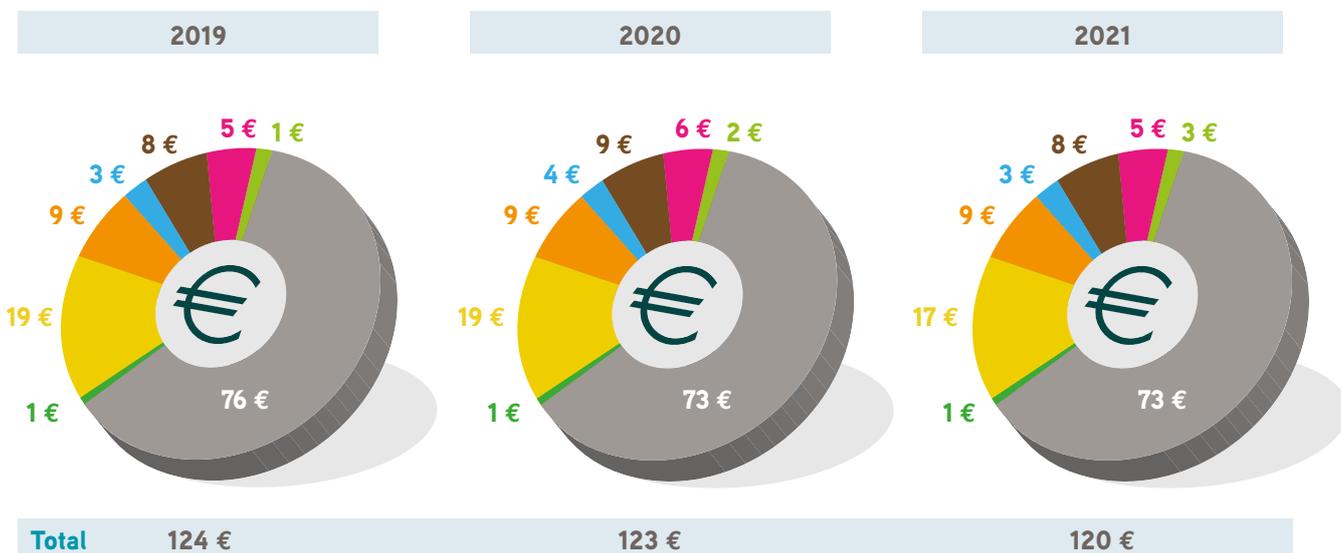
18. Détail des recettes perçues en 2020 en annexe

19. TEOM + report d'excédent de l'année précédente

20. Recette perçue par DECOSET et réaffectée à Toulouse Métropole

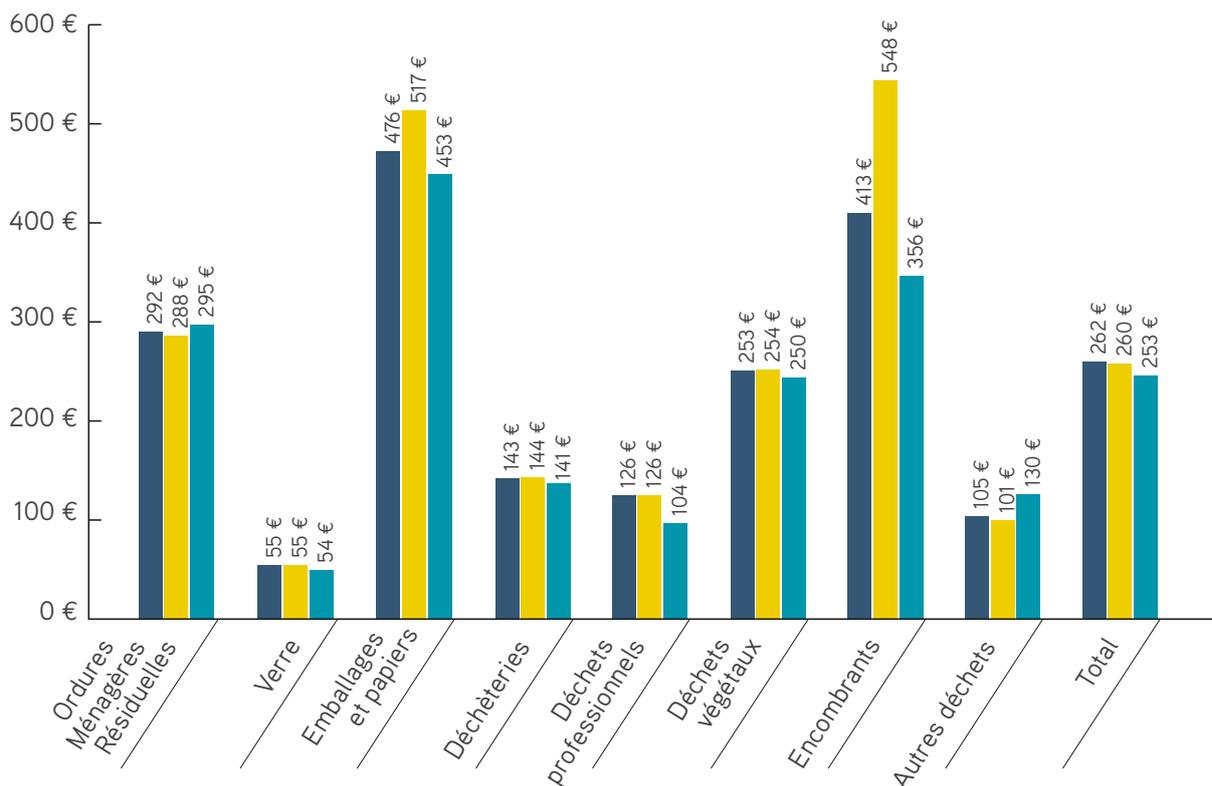
## COÛT AIDÉ PAR FLUX EN € TTC/HAB.

- Ordures ménagères
- Déchets des déchèteries
- Encombrants
- Verre
- Déchets professionnels
- Autres déchets
- Emballages et papiers
- Déchets végétaux



## COÛT AIDÉ PAR FLUX EN € TTC/TONNE

- 2019
- 2020
- 2021



# Annexes

## COÛTS COMPLETS 2021 PAR FLUX ET PAR ÉTAPES TECHNIQUES

COÛT en €	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	6 818 441 €	183 782 €	2 233 329 €	976 266 €	107 346 €
Communication	53 454 €	85 063 €	609 132 €	12 758 €	-
<b>Total charges fonctionnelles</b>	<b>6 871 895 €</b>	<b>268 845 €</b>	<b>2 842 461 €</b>	<b>989 024 €</b>	<b>107 346 €</b>
Prévention	531 895 €	1 738 €	185 481 €	200 372 €	224 €
Pré-collecte et collecte	27 874 200 €	1 285 426 €	8 972 732 €	2 710 450 €	531 352 €
Transfert et transport	1 139 687 €	83 085 €	219 773 €	1 266 223 €	31 022 €
Traitement	20 351 009 €	-	7 273 351 €	2 691 586 €	237 756 €
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Total charges techniques</b>	<b>49 896 791 €</b>	<b>1 370 249 €</b>	<b>16 651 336 €</b>	<b>6 868 631 €</b>	<b>800 354 €</b>
TVA acquittée	2 890 325 €	119 919 €	832 306 €	758 363 €	58 694 €
<b>Total charges TTC</b>	<b>59 659 011 €</b>	<b>1 759 013 €</b>	<b>20 326 103 €</b>	<b>8 616 018 €</b>	<b>966 394 €</b>
Vente de produits et d'énergie	-	469 683 €	2 194 031 €	297 760 €	3 388 €
Autres produits	44 263 €	-	-	13 038 €	-
<b>Total des produits industriels</b>	<b>44 263 €</b>	<b>469 683 €</b>	<b>2 194 031 €</b>	<b>310 798 €</b>	<b>3 388 €</b>
Soutiens de sociétés agréées	245 714 €	249 505 €	4 410 786 €	521 852 €	-
Subventions d'investissement	41 192 €	76 €	9 978 €	3 238 €	1 627 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
<b>Total aides</b>	<b>41 192 €</b>	<b>76 €</b>	<b>9 978 €</b>	<b>3 238 €</b>	<b>1 627 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>331 169 €</b>	<b>719 263 €</b>	<b>6 614 795 €</b>	<b>835 887 €</b>	<b>5 015 €</b>
<b>Coût aidé TTC*</b>	<b>59 327 842 €</b>	<b>1 039 750 €</b>	<b>13 711 309 €</b>	<b>7 780 131 €</b>	<b>961 380 €</b>

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
267 605 €	750 774 €	487 504 €	1 624 €	258 597 €	-	12 085 270 €
-	154 527 €	116 856 €	-	-	-	1 031 789 €
<b>267 605 €</b>	<b>905 302 €</b>	<b>604 360 €</b>	<b>1 624 €</b>	<b>258 597 €</b>	-	<b>13 117 059 €</b>
1 990 €	82 638 €	4 055 €	1 €	-	-	1 008 394 €
302 130 €	4 123 401 €	2 135 377 €	-	-	-	47 935 069 €
74 126 €	360 931 €	463 505 €	-	240 752 €	-	3 879 104 €
1 020 661 €	905 236 €	908 064 €	12 108 €	1 567 680 €	-	34 967 450 €
-	-	-	-	-	-	-
1 398 907 €	5 472 206 €	3 511 001 €	12 109 €	1 808 433 €	-	87 790 016 €
142 828 €	315 087 €	307 330 €	1 336 €	122 300 €	-	5 548 488 €
<b>1 809 340 €</b>	<b>6 692 594 €</b>	<b>4 422 690 €</b>	<b>15 069 €</b>	<b>2 189 330 €</b>	<b>0 €</b>	<b>106 455 563 €</b>
166 658 €	3 849 €	-	-	86 321 €	-	3 221 689 €
11 081 €	27 758 €	-	-	7 094 €	-	103 233 €
177 739 €	31 606 €	-	-	93 415 €	-	3 324 922 €
-	-	-	-	-	-	5 427 856 €
-	13 312 €	-	-	-	-	69 423 €
-	-	-	-	-	-	-
-	<b>13 312 €</b>	-	-	-	-	<b>69 423 €</b>
<b>177 739 €</b>	<b>44 919 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>93 415 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 822 201 €</b>
<b>1 631 601 €</b>	<b>6 647 676 €</b>	<b>4 422 690 €</b>	<b>15 069 €</b>	<b>2 095 915 €</b>	<b>0 €</b>	<b>97 633 362 €</b>

## COÛTS EN EUROS PAR HABITANT

COÛT en €/hab	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	8,37 €	0,23 €	2,74 €	1,20 €	0,13 €
Communication	0,07 €	0,10 €	0,75 €	0,02 €	-
<b>Total charges fonctionnelles</b>	<b>8,44 €</b>	<b>0,33 €</b>	<b>3,49 €</b>	<b>1,21 €</b>	<b>0,13 €</b>
Prévention	0,65 €	-	0,23 €	0,25 €	-
Pré-collecte et collecte	34,23 €	1,58 €	11,02 €	3,33 €	0,65 €
Transfert et transport	1,40 €	0,10 €	0,27 €	1,55 €	0,04 €
Traitement	24,99 €	-	8,93 €	3,31 €	0,29 €
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Total charges techniques</b>	<b>61,27 €</b>	<b>1,68 €</b>	<b>20,45 €</b>	<b>8,43 €</b>	<b>0,98 €</b>
TVA acquittée	3,55 €	0,15 €	1,02 €	0,93 €	0,07 €
<b>Total charges TTC</b>	<b>73,26 €</b>	<b>2,16 €</b>	<b>24,96 €</b>	<b>10,58 €</b>	<b>1,19 €</b>
Vente de produits et d'énergie	-	0,58 €	2,69 €	0,37 €	-
Autres produits	0,05 €	-	-	0,02 €	-
<b>Total des produits industriels</b>	<b>0,05 €</b>	<b>0,58 €</b>	<b>2,69 €</b>	<b>0,38 €</b>	<b>-</b>
Soutiens de sociétés agréées	0,30 €	0,31 €	5,42 €	0,64 €	-
Subventions d'investissement	0,05 €	-	0,01 €	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
<b>Total aides</b>	<b>0,05 €</b>	<b>-</b>	<b>0,01 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total produits</b>	<b>0,41 €</b>	<b>0,88 €</b>	<b>8,12 €</b>	<b>1,03 €</b>	<b>0,01 €</b>
<b>Coût aidé TTC*</b>	<b>72,85 €</b>	<b>1,28 €</b>	<b>16,84 €</b>	<b>9,55 €</b>	<b>1,18 €</b>

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
0,33 €	0,92 €	0,60 €	-	0,32 €	-	14,84 €
-	0,19 €	0,14 €	-	-	-	1,27 €
<b>0,33 €</b>	<b>1,11 €</b>	<b>0,74 €</b>	-	<b>0,32 €</b>	-	<b>16,11 €</b>
-	0,10 €	-	-	-	-	1,24 €
0,37 €	5,06 €	2,62 €	-	-	-	58,86 €
0,09 €	0,44 €	0,57 €	-	0,30 €	-	4,76 €
1,25 €	1,11 €	1,12 €	0,01 €	1,93 €	-	42,94 €
-	-	-	-	-	-	-
1,72 €	6,72 €	4,31 €	0,01 €	2,22 €	-	107,80 €
0,18 €	0,39 €	0,38 €	-	0,15 €	-	6,81 €
<b>2,22 €</b>	<b>8,22 €</b>	<b>5,43 €</b>	<b>0,02 €</b>	<b>2,69 €</b>	-	<b>130,72 €</b>
0,20 €	0,00 €	-	-	0,11 €	-	3,96 €
0,01 €	0,03 €	-	-	0,01 €	-	0,13 €
0,22 €	0,04 €	-	-	0,11 €	-	4,08 €
-	-	-	-	-	-	6,67 €
-	0,02 €	-	-	-	-	0,09 €
-	-	-	-	-	-	-
-	<b>0,016 €</b>	-	-	-	-	<b>0,09 €</b>
<b>0,22 €</b>	<b>0,06 €</b>	-	-	<b>0,11 €</b>	-	<b>10,83 €</b>
<b>2,00 €</b>	<b>8,16 €</b>	<b>5,43 €</b>	<b>0,02 €</b>	<b>2,57 €</b>	-	<b>119,89 €</b>

## COÛTS EN EUROS PAR TONNE

COÛT en €/t	Flux de				
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges de structures	34 €	9 €	74 €	18 €	43 €
Communication	-	4 €	20 €	-	-
<b>Total charges fonctionnelles</b>	<b>34 €</b>	<b>14 €</b>	<b>94 €</b>	<b>18 €</b>	<b>43 €</b>
Prévention	3 €	-	6 €	4 €	-
Pré-collecte et collecte	139 €	66 €	297 €	49 €	212 €
Transfert – transport	6 €	4 €	7 €	23 €	12 €
Traitement	101 €	-	240 €	49 €	95 €
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Total charges techniques</b>	<b>248 €</b>	<b>71 €</b>	<b>551 €</b>	<b>125 €</b>	<b>320 €</b>
TVA acquittée	14 €	6 €	28 €	14 €	21 €
<b>Total charges TTC</b>	<b>296 €</b>	<b>91 €</b>	<b>672 €</b>	<b>156 €</b>	<b>346 €</b>
Vente de produits et d'énergie	-	24 €	73 €	5 €	1 €
Autres produits	-	-	-	-	-
<b>Total des produits industriels</b>	<b>-</b>	<b>24 €</b>	<b>73 €</b>	<b>6 €</b>	<b>1 €</b>
Soutiens de sociétés agréées	1 €	13 €	146 €	9 €	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	1 €
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
<b>Total aides</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0 €</b>	<b>1 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>2 €</b>	<b>37 €</b>	<b>219 €</b>	<b>15 €</b>	<b>2 €</b>
<b>Coût aidé TTC*</b>	<b>295 €</b>	<b>54 €</b>	<b>453 €</b>	<b>141 €</b>	<b>344 €</b>

déchets						Total
professionnels	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Textiles	
Déchèterie professionnelle						
12 €	28 €	39 €	189 €	18 €	-	31 €
-	6 €	9 €	-	-	-	3 €
<b>12 €</b>	<b>34 €</b>	<b>49 €</b>	<b>189 €</b>	<b>18 €</b>	-	<b>34 €</b>
-	3 €	-	-	-	-	3 €
14 €	155 €	172 €	-	-	-	123 €
3 €	14 €	37 €	-	17 €	-	10 €
46 €	34 €	73 €	1 411 €	109 €	-	89 €
-	-	-	-	-	-	-
<b>63 €</b>	<b>206 €</b>	<b>283 €</b>	<b>1 411 €</b>	<b>126 €</b>	-	<b>225 €</b>
6 €	12 €	25 €	156 €	8 €	-	14 €
<b>81 €</b>	<b>251 €</b>	<b>356 €</b>	<b>1 756 €</b>	<b>152 €</b>	-	<b>276 €</b>
7 €	-	-	-	6 €	-	8 €
-	1 €	-	-	-	-	-
<b>8 €</b>	<b>1 €</b>	-	-	<b>6 €</b>	-	<b>9 €</b>
-	-	-	-	-	-	14 €
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
<b>8 €</b>	<b>2 €</b>	-	-	<b>6 €</b>	-	<b>23 €</b>
<b>73 €</b>	<b>250 €</b>	<b>356 €</b>	<b>1756 €</b>	<b>146 €</b>	-	<b>253 €</b>

# Détail des aides publiques perçues en 2021

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 0 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : 0 €

# Détail des soutiens des sociétés agréées en 2021

CITEO

<b>Rémunération de base</b>	<b>2 278 683 €</b>
<b>Majoration</b>	<b>146 975 €</b>
<b>Communication et ambassadeurs du tri et de la prévention</b>	<b>371 670 €</b>
<b>Valorisations complémentaires :</b>	<b>1 650 393 €</b>
- Soutien au recyclage des métaux hors collecte sélective	71 033 €
- Soutien valorisation énergétique des refus de tri	15 869 €
- Soutien à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles	174 681 €
- Soutien à la connaissance des coûts	45 574 €
- Soutien à la transition	1 343 236 €
<b>Total</b>	<b>4 447 720 €</b>

**OCAD3E**

<b>Part Fixe</b>	<b>3 680 €</b>
<b>Part variable</b>	<b>56 377 €</b>
- S0	2 447 €
- S1	0 €
- S2	53 930 €
<b>Compensation sécurité</b>	<b>11 008 €</b>
<b>Communication courante</b>	<b>0 €</b>
<b>Communication événementielle</b>	<b>0 €</b>
<b>Communication prépayée par OCAD3E</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>	<b>71 065 €</b>

**Eco Mobilier**

<b>Total</b>	<b>214 961 €</b>
--------------	------------------

# Détail des produits industriels perçus en 2021

<b>Ventes de matériaux</b>	<b>2 816 311 €</b>
- Verre	469 683 €
- Emballages et papiers	2 308 139 €
- Déchets des collectivités	38 489 €
<b>Régie composteurs</b>	<b>59 375 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 875 686 €</b>



